

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 28 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 9 mai 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE DE 3ÈME GÉNÉRATION 2022-2024- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-MAXIRE POUR LA DÉCONSTRUCTION ET LA RECONSTRUCTION DES VESTIAIRES AU STADE DE FOOTBALL

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Ségolène BARDET à Thibault HEBRARD, Yamina BOUDAHMANI à Marie-Paule MILLASSEAU, Christelle CHASSAGNE à Valérie VOLLAND, Nadia JAUZELON à Philippe LEYSSENE, Gérard LEFEVRE à Elmano MARTINS, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU à Elisabeth MAILLARD, Rose-Marie NIETO à Florent SIMMONET, Michel PAILLEY à Romain DUPEYROU, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaires absents :

Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Gérard EPOULET, Christophe GUINOT, Guillaume JUIN, Sophia MARC, Dany MICHAUD, Mélina TACHE.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Marcel MOINARD.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 9 MAI 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE DE 3^{ÈME} GÉNÉRATION 2022- 2024- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-MAXIRE POUR LA DÉCONSTRUCTION ET LA RECONSTRUCTION DES VESTIAIRES AU STADE DE FOOTBALL

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 février 2022 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire de 3^{ÈME} génération 2022-2024,

Vu la délibération du 7 mars 2023 de la Commune de Saint-Maxire sollicitant le PACT de 3^{ÈME} génération pour la déconstruction et la reconstruction des vestiaires au stade de football,

La Commune de Saint-Maxire a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement 54 978 € au titre du PACT de 3^{ÈME} génération 2022-2024 pour la déconstruction et la reconstruction des vestiaires au stade de football.

Le coût total prévisionnel de l'opération est de 782 643 € HT.

Les vestiaires actuels construits au début des années 1970 sont aujourd'hui dans un état de vétusté très avancé et ne correspondent plus aux normes en vigueur en termes d'isolation thermique, phonique, énergétique et d'accessibilité. Ils ne respectent pas non plus les normes réglementaires de la Fédération Française de Football Amateur.

La commune a fait le choix de démolir ces vestiaires et d'engager une construction au même endroit afin de proposer un nouvel équipement qui réponde aux normes actuelles et aux besoins du club de football.

Ce projet répond aux axes 1 et 2 portant sur le soutien au cœur de bourg et à la transformation écologique et énergétique du règlement du PACT de 3^{ÈME} génération 2022-2024.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue une subvention de 54 978 € au titre du PACT de 3^{ÈME} génération 2022-2024 à la Commune de Saint-Maxire ;

- Autorise le Président, à signer la convention de financement prévue à l'article 7 du règlement du PACT de 3^{ème} génération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance

Président